

Saint Germain du Salembre, le 25/10/2023



SOS Forêt Dordogne

37 rue de Puyguiller

24190 Saint Germain du Salembre

à

Monsieur le préfet de la Dordogne

Copie à madame VM, Service Économie des Territoires Agriculture et Forêt

Monsieur le préfet,

Monsieur le préfet

Nous vous remercions de votre courrier (non référencé) en date du 18 septembre et de l'attention que vous avez bien voulu porter à nos missives des 29 juin, 6 et 15 juillet 2023.

Ce courrier nous amène toutefois à préciser quelque peu nos positions qui ne nous paraissent pas toujours bien comprises par vos services.

Nous ne dénigrons pas les services de l'État et encore moins leur existence, nous déplorons leur trop fréquente inactivité, ce que nous percevons comme leur inefficacité dans les contrôles, leurs effectifs bien trop réduits pour être véritablement efficaces. En effet, nous croyons en l'idée d'un service public fort et neutre, au service de l'intérêt général et du bien commun. Malheureusement force est de constater que quelques décennies de politique libérale et d'attaques incessantes contre la fonction publique et le statut de ses fonctionnaires, notamment par le recours abusif à la contractualisation, ont conduit un certain nombre des agents restants à donner l'avantage aux éléments de langage au détriment de l'action sur le terrain.

Si ces services étaient aussi efficaces que vous semblez le penser, il nous semble qu'il leur aurait été aisé, lors de notre rencontre, de nous démontrer, preuves à l'appui, que notre analyse était erronée. Malheureusement pour les forêts périgourdines, peu d'arguments nous ont été opposés.

Vous nous indiquez que, contrairement à ce que nous croyions, le Plan de relance ne souffre d'aucune opacité. Nous vous remercions donc de nous indiquer dans quelles conditions ou sur quel site la liste des bénéficiaires, des montants alloués, des surfaces et des essences concernées peut être portée à la connaissance des simples citoyens que nous sommes. Notre association, comme bien d'autres, est réellement attachée à la transparence dans l'allocation des fonds publics à des particuliers. Cette transparence est un gage de santé de la démocratie. Dans le même esprit, nous souhaitons que les plans simples de gestion (PSG) qui permettent d'importants financements issus de nos impôts soient rendus publics : cette mesure simple permettrait de lever les soupçons peut-être inutiles de collusion et de rassurer les citoyens sur la bonne gestion des plans de financement dans un contexte d'urgence climatique qui n'est plus à démontrer.

Vous évoquez ensuite notre difficulté de croire en la bonne foi du CNPF Nouvelle Aquitaine. Si nous ne mettons nullement en cause le travail du CNPF, sachant pertinemment que tous les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) ne se positionnent pas de la même manière par rapport à la protection des massifs de feuillus, nous regrettons vivement d'avoir affaire en Nouvelle Aquitaine à une antenne très orientée sur la défense de l'industrialisation des forêts et l'enrésinement des massifs. Quant à la bonne foi de ses instances dirigeantes, que devons-nous penser lorsque le président du CRPF, établissement public comme vous le rappelez, est également vice-président de la coopérative Alliance Forêt Bois, coopérative qui moyennant « juste rétribution » engage les propriétaires forestiers à effectuer des coupes rases, puis replanter des résineux vendus par la coopérative ? Ce cumul de fonction n'est-il pas comparable à l'entrée d'un loup dans une bergerie ? Comment peut-il autoriser l'exercice serein et objectif des missions du CRPF lorsque le site d'Alliance Forêt bois affiche : « *Mais la transition vers une économie bas carbone ne sera réellement possible qu'en renforçant encore la place du bois-matériau et du bois-énergie dans nos modes de vie...* » ? Accélérer la transition bas carbone en même temps qu'on libère toujours plus le carbone du bois énergie nous paraît relever de la dissonance cognitive... ou de la mauvaise foi !

Vous évoquez également, M. le Préfet la lenteur justifiée des procédures administratives liée au principe du contradictoire. Nous sommes certes attachés à ce principe du droit français, mais nous ne pouvons ignorer que pendant ce temps, les industriels du bois coupent à toute vitesse. Le temps des arbres, du travail administratif et de la justice sont peut-être en phase, mais il est toujours plus rapide de saccager que de reconstruire...

Nous continuerons bien sûr à suivre avec vigilance et dans le souci de l'intérêt général les dossiers qui nous sont soumis, en nous prévalant de la transparence dont vous nous assurez qu'elle est un principe de l'action des services de l'État.

Pour finir, nous nous réjouissons que vos services aient effectivement entrepris le travail d'information sur la réglementation forestière que vous nous aviez annoncé.

Le dire de l'État sur la forêt en Dordogne peut effectivement être un document de base utile à de futures concertations. Nous espérons que vos services sauront à cette fin entendre des positions contradictoires pour établir un constat objectif et non partisan. Il est en effet difficile de construire une discussion saine et positive sur un constat non partagé.

Nous nous tenons à leur disposition pour un échange constructif et participerons bien volontiers à la concertation que vous envisagez par la suite.

Pour le collège

Pascale Moullet, co-présidente